



## Biens hérités non retrouvés : assurance en cas de pb?

-----  
Par Smaug

Bonjour,

Merci d'avance pour la disponibilité des bénévoles. j'espère également poster au bon endroit, pas simple qd on n'y connaît rien.

J'espère être clair dans mes explications...

Suite au décès de mon père en 2017, j'ai hérité (succesion qui a traîné) récemment d'une caravane et d'un bateau à moteur. Ces biens ( a

Valeurs vénales proches de zéro vu leurs âges supposés connus grâce divers documents) ne sont pas assurés et pas assurables car ils ont disparu très probablement avant même le décès de mon père ( hospitalisation longue durée et personne ne s'est aperçu de rien...) et les assurances considèrent à juste titre qu'elles ne peuvent pas assurer quelque chose dont on ne sait rien( état, localisation inconnue...)

Bref, le notaire m'a suggéré un dépôt de plainte a minima pour me couvrir en cas d'éventuel problème avec les dits biens.

Problème : si accident à cause du bateau et où de la caravane, je ne suis couvert par aucune assurance!

Depuis le temps, si j'avais du avoir un pb j'en aurais déjà eu mais qd même, cette situation me stresse un peu.

J'ai pris rdv avec le commissariat pour un dépôt de plainte, j'aurais peut-être plus d'information à ce moment là mais j'aimerais avoir un avis supplémentaire sur mes droits et/ ou des conseils.

Je n'ai pas d'assurance juridique qui me couvre sur cette typologie très particulière de problème.

Merci d'avance pour vos retours.